



NOTE D'INFORMATION

n° 25.21 – Avril 2025

Quel est le profil social des lycées ?

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteur : Louise Piquemal, DEPP-B3
Édition : Johanna Sztanke
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

► L'indice de position sociale (IPS) d'un établissement est un indicateur qui résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves qu'il accueille. Il permet de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements, ainsi qu'à l'intérieur d'entre eux. Les lycées privés sous contrat sont plus favorisés en moyenne que les lycées publics, tandis que les lycées professionnels sont plus défavorisés que les lycées généraux et technologiques et les polyvalents. La présence et la répartition de formations post-bac renforcent les écarts entre les lycées les plus favorisés et les plus défavorisés : les élèves de CPGE sont très favorisés en moyenne, mais ces sections sont également implantées dans les lycées les plus favorisés par ailleurs. Inversement, les élèves en STS sont de milieux sociaux plus défavorisés en moyenne et ces sections sont implantées dans les lycées les moins favorisés, contribuant au renforcement des écarts d'IPS entre lycées.



IPS moyen des lycées :

71

à Mayotte

129

à Paris

IPS moyen des lycées
publics :

105

IPS moyen des lycées
privés sous contrat :

125

LEGT :

+ 17 points

d'IPS par rapport aux LPO

+ 29 points

d'IPS par rapport aux LP

► Quel est le niveau social moyen d'un lycée ? Quel est le degré d'hétérogénéité sociale des élèves qu'il accueille ? Comment comparer ce lycée à un autre, du point de vue de leur situation sociale ? L'indice de position sociale (IPS) est un outil construit pour répondre à ce type de questions (voir la méthodologie et la bibliographie en ligne, Rocher, 2023). Une valeur de référence est appliquée à chaque élève, résumant un certain nombre d'attributs socio-économiques et culturels favorables à la réussite scolaire. Ces valeurs sont différentes en fonction de la catégorie socioprofessionnelle des responsables de l'élève. Plus l'IPS est élevé, plus les conditions familiales sont en moyenne favorables à l'apprentissage et à la réussite scolaire. L'IPS d'un lycée est alors calculé comme la moyenne des IPS des élèves accueillis dans l'établissement et décrit donc sa composition sociale. Au cours de l'année scolaire 2024-2025, l'IPS moyen national des lycées publics et privés sous contrat s'établit à 109. Le lycée le plus défavorisé a un IPS de 59, tandis que le plus favorisé a un IPS de 162. Comment se décline-t-il en fonction du secteur d'enseignement, de la nature du lycée ou du département d'implantation de l'établissement ?

De fortes disparités selon les départements

Le niveau social des lycées varie fortement selon les départements, aussi bien dans la voie générale et technologique que professionnelle. Les départements dont les

lycées sont les plus défavorisés socialement sont majoritairement situés en outre-mer, en Seine-Saint-Denis et dans le nord-est de l'Hexagone [figure 1](#). Ainsi, les lycées des départements de Mayotte, Guyane et La Réunion ont un IPS moyen inférieur à 90. En Île-de-France, un contraste marqué oppose les départements les plus socialement favorisés, tels que Paris (IPS de 129), les Yvelines (125) et les Hauts-de-Seine (125), à la Seine-Saint-Denis (93), qui figure parmi les départements les moins favorisés de France. Ces disparités géographiques observées dans les établissements scolaires reflètent les écarts de statut socio-économique entre les habitants des différents départements (voir la bibliographie en ligne, Murat, 2021).

Les lycées du secteur privé sous contrat sont plus favorisés que les lycées publics

Les lycées privés sous contrat sont nettement plus favorisés (IPS de 125) que les lycées publics (105) (voir la [figure 4 en ligne](#)). Si un peu plus de la moitié des lycées publics ont un IPS supérieur ou égal à 100, cela concerne plus de neuf lycées privés sous contrat sur dix (voir les [figures 5 et 6 en ligne](#)). Autrement dit, les lycées privés sous contrat sont en grande majorité socialement favorisés, contrairement aux profils sociaux des lycées publics qui sont plus variés. Ces écarts s'expliquent de plusieurs façons. Les lycées privés sous contrat suivent certes les mêmes programmes et volumes horaires que les lycées publics et sont en majorité financés par l'État et les collectivités

territoriales, mais ils ne sont pas soumis à la sectorisation, c'est-à-dire aux règles d'affectation d'un élève à un établissement selon son lieu de résidence, contrairement aux lycées publics. Ils sont donc libres de sélectionner des élèves qui y sont scolarisés et qui sont majoritairement issus de milieux sociaux très favorisés. De plus, ils sont en partie financés par les contributions des familles, ce qui renforce encore davantage la sélection à l'entrée.

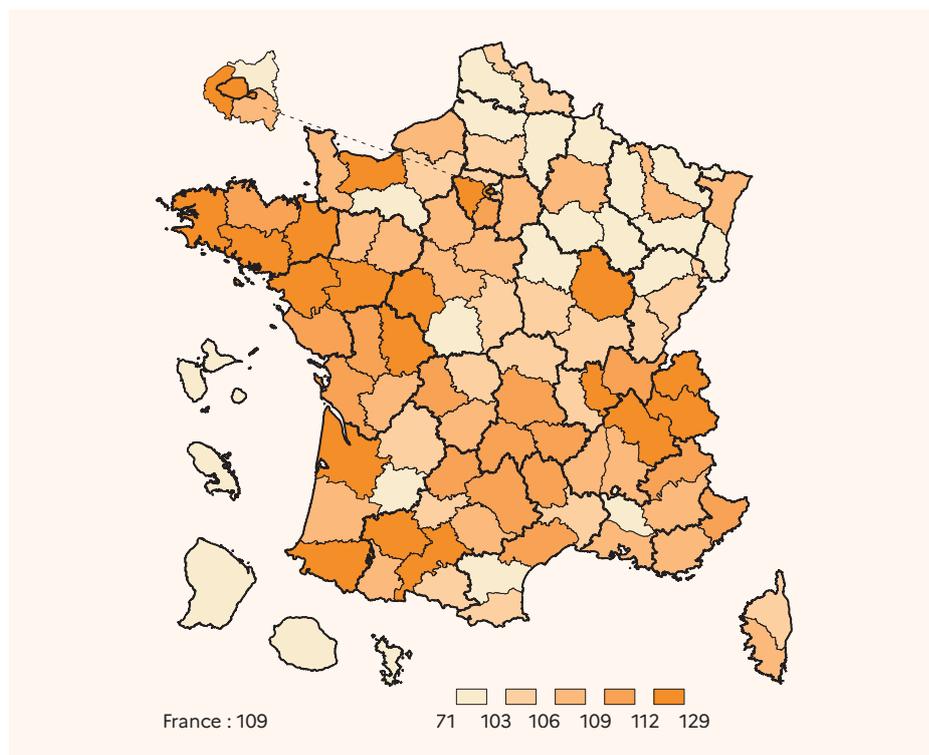
Les lycées généraux et technologiques accueillent des élèves nettement plus favorisés que les lycées professionnels

Les lycées généraux et technologiques (LEGT) ont des élèves, en moyenne, nettement plus favorisés que les lycées professionnels (IPS moyen de 121, contre 92). Les lycées polyvalents ont une situation intermédiaire, avec un IPS moyen de 104 au niveau national

↳ **figure 2.** Les lycées privés sous contrat sont plus favorisés que les lycées publics, quel que soit le type de lycée considéré.

L'IPS moyen des lycées varie d'un établissement à l'autre. Les 10 % de LEGT les plus défavorisés ont un IPS inférieur à 101, tandis que les 10 % les plus favorisés ont un IPS supérieur à 143. Cet écart entre les lycées les plus favorisés et les lycées les plus défavorisés est plus faible pour les lycées polyvalents (LPO) et les lycées professionnels (LP) (respectivement 34 et 30 points). La présence et la répartition des formations post-bac expliquent en partie ces écarts : certains lycées offrent des formations post-bac, comme les sections de techniciens supérieurs (STS) et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Les CPGE se trouvent majoritairement dans les LEGT, puisque 22 % d'entre eux ont au moins une CPGE, ce qui est le cas de 13 % des LPO. Les STS sont mieux répartis entre les types de lycées, puisque 53 % des LEGT, 81 % des LPO et 25 % des LP en accueillent (**voir la figure 7 en ligne**). Par ailleurs, plus les LEGT sont favorisés, plus le profil social des élèves qu'ils accueillent est homogène. Au contraire, plus les LP et LPO sont favorisés, plus les élèves accueillis ont des profils sociaux hétérogènes (**voir la figure 8 en ligne**).

↳ 1 IPS des lycées par département à la rentrée 2024



Lecture : en 2024, les lycées du département du Nord ont un IPS moyen de 105.
Champ : lycées publics et privés sous contrat à la rentrée 2024, France.
Source : système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 25.21. DEPP

↳ 2 Distribution de l'IPS des lycées selon le secteur et le type d'établissement

Type de lycée	Secteur	IPS moyen	1 ^{er} décile	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	9 ^e décile
Lycée général et technologique	Ensemble	121	101	110	119	131	143
	Privé sous contrat	129	111	119	129	139	150
	Public	114	98	105	113	122	133
Lycée polyvalent	Ensemble	104	87	96	104	112	121
	Privé sous contrat	115	101	107	114	123	132
	Public	101	86	94	102	108	115
Lycée professionnel	Ensemble	92	79	84	90	98	109
	Privé sous contrat	104	90	97	104	110	117
	Public	87	78	82	87	92	95

Lecture : à la rentrée 2024, 25 % des lycées professionnels publics ont un IPS moyen inférieur à 82.
Champ : lycées publics et privés sous contrat à la rentrée 2024, France.
Source : DEPP, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 25.21. DEPP

Les lycées accueillant uniquement des CPGE ont un IPS moyen de 134, les élèves en CPGE ayant un IPS de 141 et ceux hors CPGE un IPS de 131. Autrement dit, les CPGE sont implantées dans des lycées qui sont par ailleurs plus favorisés que la moyenne, contribuant aux écarts entre lycées les plus favorisés et lycées les moins favorisés. La tendance inverse est à l'œuvre

pour les lycées accueillant seulement des STS : ils sont nettement plus défavorisés (IPS de 106), les élèves de STS ayant un IPS de 101 et ceux hors STS de 106. Les lycées accueillant à la fois des CPGE et des STS ont une situation intermédiaire : leurs élèves de CPGE ont un IPS de 130, ceux de STS de 102 et ceux étant en formation pré-bac ont un IPS de 110 (**voir les figures 3 et 9 en ligne**). ■



En savoir plus sur l'indice de position sociale (IPS)

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 25.21, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information